samedi prochain, 4 mai. On peut se faire inscrire dès à présent, à la mairie. Les portions seront distribuées pour être emportées de suite. »

HEM

A la teinturerie de M. Firmin Jubert

La situation est restée stationnaire pendant la journée de vendredi. L'entrevue qui a eu lieu dans la matinée, entre une délégation des grévistes et le patron, pas plus que la veille, n'a abouti.

Plusieurs ouvriers qui continuaient le travail ont été contraints au chômage, dans la journée, faute de besogne préparée.

A TOURCOING

Chez les métallurgistes

Quatorze ouvriers occupés aux Ateliers et Forges du Nord, rue Winoc-Choqueel, se sont mis en grève vendredi matin, réclamant une légère augmentation de salaire. C'est sur un mot d'ordre du syndicat de la métallurgie de Paris que les ouvriers ont cessé le travail.

Dans les filatures

Treize bâcleurs de la filature de coton de MM. Motte frères, rue des Pinte, se sont mis en grève. Ces jeunes ouvriers demandent une augmentation de salaire.

Chez les peigneurs

La détente dans la corporation des peigneurs va en s'accentuant. Vendredi, à quelques exceptions près, la reprise du travail était complète chez M. Malard, rue de Guines. Le conflit dans cet établissement peut être considéré comme terminé.

Chez M. Binet, au peignage de la Tossée, cent cinquante nouvelles rentrées ont été constatées vendredi matin.

Ajoutons que M. Faulot, commissaire spécial, attaché à la Préfecture du Nord, est descendu à Tourcoing vendredi après-midi. Ce magistrat a conféré avec M. Vilain, commissaire central, au sujet du conflit actuel des peigneurs.

Chez les tireurs de cordes

Quelques tireurs de cordes ont également réintégré l'atelier vendredi matin.

Deux ouvriers sur 17 en grève ont repris le travail chez M. Léon Monnier, rue Nationale. Chez M. J. Lorthiois, rue du Petit-Village, 15 ouvriers sur 52 en grève ont regagné la manufacture de tapis.

Chez les terrassiers

Les ouvriers terrassiers en grève ont tenu une réunion vendredi matin à l'estaminet de la « Bonne Volonté », rue Winoc-Choqueel. La continuation de la grève a été décidée. A l'issue de la réunion, le comité de la grève a communiqué la note suivante :

« Les ouvriers terrassiers se sont réunis au siège de leur syndicat, rue du Tilleul, 147. A l'unanimité, ils ont voté la continuation de la grève à outrance pour les maisons Bohin, Lamarque et Deteurnay, dont les patrons n'ont pas tenu leur promesse de porter le salaire à 0 fr. 45 l'heure. Les patrons terrassiers avaient d'ailleurs promis d'augmenter le salaire de 3 centimes par heure à compter du 1er mai. Ces patrons prétextent qu'ils relèveront les salaires lorsque leurs collègues auront donné l'exemple. Voici les noms des patrons qui ont accordé l'augmentation : MM. Colin, Delaporte, Leclercq, Plaquet et Bourgois. Il ne reste plus à Tourcoing que trois patrons récalcitrants. »

A MOUVAUX

La fin d'un conflit

La grève de l'établissement de MM. Lorthiois, est terminée. Vendredi matin, à neuf heures, les grévistes ont tenu une réunion à l'issue de laquelle ils ont envoyé une délégation à M. René Lorthiois. Les délégués ont annoncé à leur patron qu'au cours de la réunion, tous les ouvriers avaient décidé de reprendre le travail aux anciennes conditions. En conséquence, plus de la moitié des ouvriers ont réintégré l'usine dans la journée. Dès aujourd'hui, samedi, il est à prévoir que les équipes seront au complet.

A LILLE

Chez les terrassiers

Dans leurs assemblées de jeudi soir, et de vendredi matin, les grévistes ont décidé de poursuivre la résistance.

Dans les filatures

On signale, vendredi matin, un nouveau mouvement de grève : à la retorderie Quiret, rue des Meuniers, quinze rattacheurs ont abandonné le travail, réclamant une augmentation de salaire de 25 centimes.

A DUNKERQUE

Jeudi, le chômage a continué aux chantiers de MM. Thoul (porte de Furnes), Thouvard et Moine (Pont-Royal), et Vaneele (canal de dérivation à Saint-Pol).

Les grévistes ont circulé de chantier en chantier, et vous l'après-midi ils ont réussi à amener avec eux dix-sept ouvriers qui travaillaient encore aux chantiers Thouvard et Moine.

Les revendications restent les mêmes : 45 centimes l'heure, au lieu de 0,40 et 0,42, plus 60 centimes l'heure supplémentaire.

Les Artistes du Nord aux Salons de 1907

Société Nationale des Beaux-Arts. — III.

Les peintres belges, — disons carrément les peintres flamands, — occupent un rang plus qu'honorable parmi les paysagistes. C'est peut-être qu'ils restent « de chez eux », qu'ils mettent dans leur œuvre leur âme et leur pays et qu'ainsi ils atteignent sans effort au but même de l'art : l'idéalisation de la nature, idéalisation respectant sa vérité.

Rendons tout d'abord un hommage sincère aux huit tableaux de TH. VERSTRAETE, récemment décédé. L'*Etang de Putte*, les *Meules*, le *Verger* en *Zélande*, sont des œuvres maîtresses qui nous font regretter la disparition de cet excellent artiste.

L'année dernière, la « mise en pâte » d'un *paquet*, au dernier moment, m'a valu la disgrâce de ne pas même mentionner l'envoi superbe de M. F. WILLAERT, de Gand, le peintre amoureux et fidèle de sa ville natale et de son canal, qui excelle à fixer les aspects lumineux, délicatement brumeux de la Flandre occidentale. M. Willaert est sans contredit l'un des meilleurs peintres belges; il nous apporte cette année trois tableaux d'inégale valeur et qui ne valent pas la demi-douzaine si remarquable qu'il exposait en 1906. Si «Les enfants se baignant dans un vieux canal» est une œuvre pittoresque, la facture en est lourde et la couleur un peu épaisse. Préférons-lui franchement les « anciennes maisons sur la Lièvre » et surtout le « vieux quai en hiver ».

M. EMILE CLAUS, est une des étoiles de la Société Nationale qui n'en marque pas; on aime son interprétation un peu rude, mais franche de la bonne terre, la poétique rusticité. *Soleil levant* est une étude d'un haut intérêt, fruit d'un talent vigoureux et nourri par une étude incessante. Un tel artiste devrait agrandir le champ de sa vision.

Les qualités que nous louons chez Claus et Willaert, nous les retrouvons chez MM. G. Buysse, Van Melle, Van Cauwelaert, qui, eux aussi, soutiennent vaillamment la réputation de l'art belge sur lequel, d'ailleurs, JEF LAMBEAUX jette un lustre éclatant. « La folle danse », pâtre et bacchante, n'en déplaise aux critiques qui ont fait la petite bouche, est un morceau admirable d'une fougue extraordinaire, d'une hardiesse que l'on n'aurait peut-être pas vue depuis Carpeaux... Eh ! ce n'est pas que le sujet en soit très puissant et que l'exécution soit irréprochable. Non. Mais quel artiste, à votre connaissance, tenterait cette excursion dans le monde des formes ou plutôt des contorsions de l'animal humain ! Et quelle étonnante science dans ce groupement de deux corps fous, saisis, semble-t-il du délire alcoolique et de la joie de s'ébattre ! La « folle danse » est tout au moins, convenons-en, une magnifique esquisse, telle qu'un grand artiste la pouvait seul concevoir et réaliser.

***

En terminant, mentionnons avec louange, comme on disait à la faculté, les gravures de Mlle J. Crepin, les dessins décoratifs de M. Louis Baeyens, les 16 médailles sculptées si curieuses, de M. Decmix et le médaillon de M. Léonard.

XAVIER FLEURY.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES SONNERIES DE CLOCHES

En vertu de la loi sur la Séparation des Eglises et de l'Etat, M. Eugène Motte, maire, vient de prendre un arrêté réglementant la sonnerie des cloches, tant pour les sonneries religieuses que pour les sonneries civiles. Ce règlement ne fait que consacrer les usages locaux, il est, à peu de chose près, la reproduction de l'ancien règlement rédigé d'accord entre Mgr l'archevêque de Cambrai et l'autorité préfectorale.

« Article 1er. — Les cloches des églises pourront, sur notre ordre, être mises en branle : 1° pour annoncer le passage officiel de M. le Président de la République; 2° pour annoncer les fêtes nationales, la veille et le jour, par une volée d'un quart d'heure; 3° lorsqu'il sera nécessaire de réunir les habitants pour prévenir ou arrêter quelque accident de nature à exiger leur concours, tels que les cas d'incendie, d'émeute, d'invasion ou autres dangers publics de même nature.

» Article 2. — Les curés ou desservants, ou, en leur absence, les vicaires des paroisses de cette ville auront seuls le droit de faire sonner les cloches pour les offices, prières publiques et autres exercices religieux usités dans l'Eglise catholique, tels que : 1° l'*Angelus* qui sera sonné le matin, à midi et au soir. Cette sonnerie continuera d'avoir lieu suivant l'usage admis à Roubaix; 2° La messe paroissiale des dimanches et fêtes, les vêpres, les sermons, la récitation du Rosaire ou autres exercices particuliers qui auraient lieu dans la soirée. Les grandes fêtes d'église seront annoncées la veille par une volée d'un quart d'heure; 3° Les messes hautes et basses qui seront célébrées dans le cours de la semaine; 4° Les décès, convois, services funèbres, en se conformant aux règles admises jusqu'à présent. En temps d'épidémie, les sonneries pourront être suspendues pour les services funèbres. Pendant les orages, le personnel des églises s'abstiendra de sonner les cloches en volée et il se bornera à tinter pour annoncer les services journaliers aux heures réglées.

» Article 3. — Les curés, desservants ou vicaires ne pourront, pour quelque raison que ce soit, faire sonner des cloches avant quatre heures du matin et après neuf heures du soir, depuis Pâques jusqu'au premier octobre, ni avant cinq heures du matin ou après huit heures du soir, depuis le premier octobre jusqu'à Pâques. Exception est faite pour la messe de nuit de Noël dans les églises où l'office pourrait être célébré à minuit. »

Cet arrêté a été notifié aux curés de toutes les paroisses de la ville.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION PENDANT LE MOIS D'AVRIL. — Durant le mois d'avril l'Etat-Civil a enregistré : 155 mariages et 11 divorces, 234 naissances, dont 186 légitimes et 48 illégitimes, 10 mort-nés, dont 3 illégitimes et 212 décès. Voici quelles sont les causes des décès :

Coqueluche, 6; grippe, 3; tuberculose des poumons, 29; tuberculose des méninges, 4; autres tuberculoses, 2; cancer et autres tumeurs malignes, 10; méningite simple, 1; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 20; maladies organiques du cœur, 12; bronchite aiguë, 6; bronchite chronique, 3; pneumonie, 9; autres affections de l'appareil respiratoire, 13; diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans), 19; hernies, obstructions intestinales, 1; cirrhose du foie, 1; néphrite et maladie de Bright, 5; débilité congénitale et vices de conformation, 12; débilité sénile, 16; morts violentes (suicide excepté), 9; suicides, 4; autres maladies, 28.

LE FESTIVAL DE LA PENTECOTE. — Les hôteliers ou aubergistes qui désireraient nourrir ou loger des sociétés étrangères en totalité ou en partie peuvent remettre leurs adresses, prix et conditions au Comité d'organisation, 65, rue de Soubise. Le Comité tiendra ces renseignements à la disposition des amateurs.

LES DIMANCHES 5 ET 12 MAI DÉCLARÉS JOURS DE FÊTE LOCALE. — Par application de l'arrêté municipal du 25 avril dernier, dont M. le Préfet du Nord a accusé réception, avant-hier, les dimanches 5 et 12 mai sont déclarés jours de fête locale.

LE PROCHAIN CONGRÈS TRIMESTRIEL DES CERCLES D'ETUDES DE LA FÉDÉRATION DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE. — C'est à la date du 15 mai qu'est fixé le prochain Congrès Trimestriel des Cercles d'Etudes. On en connaît le sujet. « L'enquête sur la condition des logements ouvriers » a donné d'intéressants résultats.

La réunion aura lieu comme de coutume à huit heures et demie, 84, Grande-Rue. C'est le Cercle Saint-Louis de la Paroisse du Saint-Sépulcre qui recevra les autres Cercles dont un membre dira les résultats de l'enquête.

Le COMMENCEMENT D'INCENDIE DE LA RUE AMPÈRE. — Les dégâts occasionnés par le commencement d'incendie qui s'est déclaré vendredi vers trois heures du matin dans l'ancien bâtiment de la minoterie de MM. Jonville frères, quai de Brest, ont été évalués à 3.000 francs; ils ont été surtout occasionnés par l'eau.

C'est dans un atelier de menuiserie, situé au-dessus de la salle des machines que le feu a pris naissance. L'on utilisa d'abord, pour isoler le foyer, le matériel de l'établissement, mais les flammes menaçant de se communiquer à la salle voisine des moulins ainsi qu'à un autre atelier de menuiserie situé au-dessus, l'on jugea prudent de mander, vers 3 heures 20, les pompiers par téléphone. Quand ces derniers arrivèrent quai de Brest, un tas de bois et de copeaux qui se trouvait dans l'atelier était complètement embrasé. L'on put attaquer le feu aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur par une lucarne et au moyen de la grande échelle qu'on avait appliquée contre une muraille. Après plus d'une demi-heure d'efforts, les pompiers cessèrent d'arroser le foyer.

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, aussitôt informé s'est rendu quai de Brest. Des renseignements recueillis auprès du personnel de nuit, il résulte que le feu a été communiqué par une lampe tombée accidentellement des mains d'un veilleur de nuit.

Dans l'après-midi, MM. Jonville ont fait parvenir à M. Macq, capitaine-commandant la compagnie des pompiers, une lettre de remerciements pour la promptitude employée par eux à éteindre le feu; ils y ont joint une gratification de 200 francs destinée à la caisse de retraites de la compagnie.

UNE AFFAIRE A ÉCLAIRCIR. — Le Parquet vient d'être saisi d'une plainte concernant d'odieuses violences dont aurait été victime une jeune fille de seize ans, Mlle X..., demeurant rue du Pile. Les faits se seraient produits en mars dernier à l'usine où la jeune fille était occupée, mais elle ne se décida à faire des confidences à sa sœur, qu'il y a quelques jours, au moment d'être envoyée à l'Hôtel-Dieu par un médecin pour être mise en observation. Elle a désigné comme étant son agresseur, un habitant de la rue Pierre-de-Roubaix. C'est la famille qui a porté plainte à la police.

Vendredi après-midi, M. Dutilleul, médecin-légiste à Lille, a examiné à l'Hôtel-Dieu la malade. Les conclusions de son rapport ne sont point parvenues encore au Parquet. L'enquête de police n'a point permis encore de savoir si la folie constatée chez la jeune fille est la conséquence de l'agression dont elle aurait été victime, ou si, l'accusation étant fausse, elle est le résultat de son état maladif. Quant à l'inculpé, il a déclaré jusqu'ici n'avoir commis aucune violence.

MORT SUBITE A L'ATELIER. — Une mort foudroyante qui a vivement impressionné ceux qui en ont été témoins, s'est produite, vendredi, vers deux heures du matin, à la Société Anonyme de peignage, rue d'Alger. Un ouvrier M. Victor Libbrecht, 56 ans, originaire d'Espierres, s'affaissa soudain devant son métier au cours de son travail. L'on s'empressa vainement autour de lui pour lui donner des soins, le malheureux expira presque aussitôt. M. le docteur Debuchy, qui a constaté la mort, l'a attribuée à une hémorragie pulmonaire. Les constatations légales ayant été faites par M. Grimaldi, commissaire, le cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu, où s'est rendue également, dans la matinée, la veuve de M. Libbrecht, mère de plusieurs enfants, qu'on avait informée à la première heure.

UN VOL DE VÊTEMENTS. — M. Henri Mafaut, apprêteur, demeurant boulevard de Belfort, 49, eut une désagréable surprise en se rendant vendredi, vers midi, à sa chambre; il constata en effet que son complet, d'une valeur de 30 francs, avait disparu.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur un voisin, Henri Baert, qui habite sur le même palier, et qui venait de disparaître en abandonnant ses vieux vêtements. Le complet volé est un vêtement à carreaux bleus et blancs foncés avec pointillé.

M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement a fait rechercher l'auteur de ce méfait, mais jusqu'à présent, il n'a pu être retrouvé.

PIANOS d'occasion en grand nombre, Maison SCREPEL, 138 bis, Grande-Rue. 9159

UNE VITRINE DEFONCÉE. — Vendredi après-midi, un peu avant trois heures, la voiture de M. Camille Lauwers, conducteur de viandes, rue Galilée 18, stationnait en face de la boucherie de M. Mazure, 66, Grande-Rue. Les deux domestiques étaient occupés à décharger de la viande lorsque, soudain, le cheval pris de peur, on ne sait pour quelle cause, fit un demi-tour, puis recula. L'arrière de la voiture vint défoncer une des vitrines du magasin voisin de M. Henri Thieffry, chapelier.

La glace a été mise en pièces et les marchandises renfermées dans l'étalage, notamment les cierges de première communion, ont été endommagées. Les dégâts sont évalués à 600 francs environ, dont 500 francs pour la glace.

LE QUART CÉLESTINS. — C'est le nouvel apéritif et il est à souhaiter qu'on s'y tienne. La clientele des restaurants avait amené la Compagnie de Vichy-Etat à la demi-Célestins, celle des cafés l'a conduite au quart. Bonne mesure pour la santé publique intéressée au succès. On peut dès maintenant commander son **quart Célestins** dans tous les cafés. 26199d

NE PAS CONFONDRE. — M. Henri Broutin, négociant en bonneterie, 30, rue de l'Alouette, nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec son homonyme condamné pour vivesse en simple police.

PHOTO-BEBES. — Poses ravissantes ! Jamais d'insuccès Shettle, 4, boulevard de Paris. 26041

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tisserand de M. Vanoutryve, fabricant, M. Pierre Dewinter, 69 ans, rue d'Italie, a eu l'auriculaire droit écrasé entre le temple et l'échasse de son métier. Trois semaines de repos. Docteur Dispa. — Au tissage de MM. F. et H. Carissimo, fabricants, M. Désiré Delbroucq, 31 ans, demeurant à Lorsy, a eu l'index droit écrasé par son métier. Quinze jours de repos. Docteur Dispa. — Une dévideuse de MM. Jansens et Mulliez et Cie, Mlle Augusta Dejonghe, 18 ans, rue du Grand-Chemin, cour Mulliez, s'est fait une entorse tibio-tarsienne en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Vanlaer. — Au peignage de M. Alfred Motte et Cie, un journalier M. Jean Demacker, 61 ans, rue de l'Epeule, cour Lepers, s'est blessé à la jambe gauche en tombant de voiture. Quinze jours de repos. Docteur Desrousseaux. — A la fonderie de Mme veuve Chéron, un mouleur, M. César Caby, 49 ans, rue de l'Alma, cour Thomas, a été blessé à la main droite par une épingle. Quinze jours de repos. Docteur Lerat. — Une doubleuse de M. Motte-Bossut fils, filateur, 22 ans, rue du Fontenoy, s'est blessée au pied droit en glissant sur un bobinot. Quinze jours de repos. Docteur Dupré. — A la Société Anonyme de filature de la rue Boucher-de-Perthes, un bâcleur, Georges Decottignies, 14 ans, rue de l'Epeule, s'est donné un coup de marteau sur le pouce droit. Vingt jours de repos. Docteur Lepers. — Une ourdisseuse de M. Henri Prouvost, fabricant, Mme Maria Barby, 60 ans, boulevard de Metz, cour Deschamps, s'est fait une entorse au genou droit en portant une ensouple. Quinze jours de repos. Docteur Vanlaer. — A la teinturerie-apprêt de M. Browaeys-Degeyter, M. Adolphe Dubois, apprêteur, 26 ans, rue Decrême, cour Roussel, s'est fait des déchirures musculaires dans la paroi abdominale du côté droit, en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Labbe.

LA SAVONNERIE DU CONGO, 2, rue de Mouvaux, à Roubaix, demande des **ouvrières de 13 à 20 ans.** 26172

ENTERREMENTS DU SAMEDI 4 MAI. — M. Guillaume Paulus, neuf heures, église Notre-Dame. — M. Victor Perreke, dix heures, église Notre-Dame. — M. Jean Flouvier, dix heures et demie, église St-Maclou, à Wattrelos.

CROIX

UN TRUC USÉ. — M. Broux, entrepreneur, rue Kléber, à Croix, a reçu vendredi matin la lettre suivante qu'il a remise à M. Joly, commissaire de police :

« Madrid, 30 avril 1907.

» Monsieur,

» Prisonnier dans cette ville pour faillite, je viens vous demander si vous voulez m'aider à retirer une somme de 800.000 francs en billets de banque que je possède dans une malle qui se trouve en dépôt dans une gare de France et, pour cela, venir ici pour lever la saisie de mes bagages, en payant au greffe du tribunal les frais de mon jugement afin de vous emparer d'une valise contenant un « secret » dans lequel j'ai caché un chèque de 30.000 francs payable au porteur et le bulletin du chemin de fer indispensable pour retirer la malle de la gare.

» En récompense, je vous céderai le tiers de la somme totale.

» Dans la crainte que cette lettre ne vous arrive pas, j'attendrai votre réponse pour signer mon nom et vous confier mon secret.

» Je ne puis recevoir votre réponse en prison, mais vous enverrez une dépêche à cette adresse à mon ancien serviteur qui me la remettra en toute sécurité : « Séraffin Castro, Madera 11, principal interior, Madrid. »

» Dans l'impatience de votre réponse, je ne signe que « R....

» P.-S. — Surtout répondez-bien par dépêche et non par lettre et par précaution, au lieu de votre nom, signez : « Palla ».

On remarquera que le prisonnier espagnol a abaissé le chiffre de son fameux chèque pour essayer de faire croire à ses calembredaines.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage Holden, M. Pierre Cremlynck, 73 ans, chargeur, domicilié à Annappes (hameau du Marais, maisons Duquesne), est tombé d'un ponton et s'est blessé au côté gauche. — M. Frédéric Vergeynst, 23 ans, domicilié rue de la Plaine, à Croix, chauffeur à l'usine à gaz, a reçu un crochet sur le pied. Il s'est blessé le 19 avril et n'a prévenu que le 2 mai. Forte contusion du gros orteil gauche. Quelques jours de repos. Docteur Barroyer.

LANNOY

LE NOUVEAU VICAIRE. M. Ducoulombier, successeur de M. Debacque, transféré à la paroisse Saint-Michel, à Lille, va arriver incessamment à Lannoy. Il exerçait précédemment, à Lille, à la paroisse St-Benoist-Labre.

L'ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS ET INFIRMES INDIGENTS. — La Commission cantonale chargée de l'examen des réclamations s'est réunie vendredi matin à neuf heures, sous la présidence de M. Payen, juge de paix. Elle comprend : MM. Henri Delecroix, député-maire d'Hem; de Montalembert, ancien député, conseiller général et maire d'Annappes; Romain Lepetz, conseiller d'arrondissement, et Henri Lemaire, brasseur à Willems.

M. de Montalembert s'était fait excuser par télégramme. La Commission n'avait à statuer que sur un cas présenté par un habitant de la commune de Forest.

Après discussion, ce dernier a été admis à obtenir une pension. Mais comme il a été reconnu qu'il possède quelques ressources, elle sera annuellement de 97 fr. au lieu de 120 francs.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez MM. Parent et fils, une épauleuse, Mme Alphonsine Monnier, demeurant au Petit-Lannoy, s'est fait une entorse musculaire au bras droit en soulevant une botte de coton. Dix jours de repos; docteur Caudmont.

HEM

La suppression des processions

Sous ce titre nous avons reproduit hier le texte d'un arrêté municipal interdisant sur la voie publique les manifestations religieuses autres que les convois funèbres.

Cette mesure dont nous avons montré hier le caractère tyrannique a produit la plus fâcheuse impression sur la population qui est si attachée à la foi et aux traditions chrétiennes. L'acte sectaire de la municipalité est unanimement blâmé. On parle de la constitution prochaine d'un Comité qui prendrait l'initiative d'une pétition dans la commune et assumerait toutes les démarches en vue de faire rapporter l'arrêté en question.

M. l'abbé Pollet, curé-desservant que nous avons vu vendredi, à ce sujet, se montre fort surpris et ne nous a pas caché sa peine.

« Tout ce que je puis vous dire, a-t-il déclaré, c'est que cela est très déplorable, très regrettable. »

LEERS

ANCIENS MILITAIRES *LA FRATERNELLE*. — Dimanche prochain, à l'heure habituelle, réunion mensuelle en remplacement de celle du 4e dimanche d'avril remise à cause de la ducasse.

WATTRELOS

L'inspection sanitaire des viandes de boucherie

Saisies importantes

Dans la journée de jeudi, il n'y a pas eu moins de huit constatations de viandes tuberculeuses chez les bouchers de Wattrelos. Deux bêtes entières ont été saisies pour tuberculose généralisée dans toutes les parties du corps, et d'autre part un quartier complet et des organes.

On est maintenant d'accord sur la sévérité et sur l'utilité du service d'inspection des viandes. La santé de la population en dépend. Plusieurs procès dressés depuis quelques semaines et envoyés pour être traduits en justice de paix ont été déférés au Parquet, qui en termine en ce moment l'instruction détaillée.

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC, organisée par les Sociétés patriotiques de Wattrelos, aura lieu le dimanche de la Pentecôte, 19 mai.

UN VOL AU CRÉTINIER. — Des malfaiteurs se sont introduits jeudi soir vers six heures dans la cour de l'école libre de filles de M. Dhallluin-Lepers, au Crétinier, et y ont enlevé une quinzaine de paires de bas qu'on avait mis à sécher.

LE VENT A DÉMOLI, rue Carnot, une partie de muraille en construction dans les chantiers de la nouvelle usine de M. Haustrate, ainsi que des pavillons servant à abriter des briquetiers, dans la propriété de M. Pierre Dhallain.

MENDIANTS. — La gendarmerie a opéré, hier, l'arrestation de trois individus qui mendiaient dans la ville. Ils ont déclaré se nommer : Norbert Debyttère, âgé de 59 ans, domestique de ferme, sans domicile fixe; Vèche Pol, âgé de 47 ans, sans profession, né à Haubourdin, sans domicile fixe; Lepé Charles, âgé de 62 ans, né à Lille, sans profession ni domicile fixe, tous trois repris de justice.

ARRESTATION D'UNE EXPULSÉE. — La gendarmerie a également arrêté Declercq Rachel, 22 ans, reprise de justice, née et domiciliée à Hasnoux, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Aux établissements Kuhlmann, situés hameau de Sainte-Marguerite, un ouvrier brûleur de blendes, M. Vanhoutte Achille, 25 ans, demeurant à Avelghem (Belgique), a glissé en conduisant une brouette de blendes et a reçu la brouette sur le pied. Contusion de l'extrémité de la jambe gauche. Dix jours de repos.

— Dans le même établissement, un conducteur, M. Versquelle Désiré, 40 ans, demeurant à Wattrelos (Ste-Marguerite), a reçu dans l'œil droit de l'argile imprégnée d'acide sulfurique. Conjonctivité; six jours de repos.

— Un autre conducteur, M. Verdonck Pierre, 30 ans, demeurant à Wattrelos (Heuzarde) s'est brûlé à la figure en soutirant de l'acide nitrique. Brûlure de la face; six jours de repos.

TOURCOING

MORT DE M. LE DOCTEUR BRUNET

Nous apprenons avec un vif regret qui sera certainement partagé par tous nos concitoyens la mort de M. le docteur Louis Brunet.

C'est une personnalité tourquennoise qui disparaît, encore que tous les efforts de la modestie du défunt aient tendu à ne pas se mettre en vue.

Né à Phalempin en 1857, M. Brunet commença ses études au collège Saint-Joseph, à Lille, puis il fut élève à l'Institution libre du Sacré-Cœur, à Tourcoing.

Mgr Leblanc, supérieur de cette institution, ayant remarqué sa grande facilité à s'assimiler toute chose, poussa M. Brunet vers les Facultés. Il fut le premier étudiant inscrit à la Faculté catholique de médecine de Lille.

Reçu docteur en 1882, M. Brunet vint s'installer à Tourcoing. Il fut médecin du Bureau de bienfaisance jusqu'en 1906. Son état de santé l'obligea à résilier ces fonctions. Le défunt était en outre médecin de la « Prévoyance » et du Chemin de fer du Nord.

Sa parfaite loyauté, son dévouement très connu des humbles qu'il aidait avec une réelle prédilection valurent à M. le docteur Brunet la reconnaissance universelle. Membre de la commission des Anciens élèves du collège du Sacré-Cœur, il a rendu en maintes circonstances les plus signalés services à cet établissement.

Il meurt à 49 ans, après une maladie très douloureuse que ses admirables sentiments de foi chrétienne lui firent supporter avec un rare courage.

Nous adressons à sa veuve, Mme Brunet-Dubrule et à ses neuf enfants, l'hommage de nos condoléances attristées.

Les funérailles de M. le docteur Brunet auront lieu mardi prochain à 10 heures, en l'église Saint-Christophe.

UNE VISITE DE LA COMMISSION D'HYGIÈNE ARMENTIEROISE. — M. Chas, maire d'Armentières, et les membres de la Commission d'hygiène municipale de cette ville, sont descendus à Tourcoing vendredi matin, à neuf heures. M. Richard, secrétaire de la Préfecture du Nord, les accompagnait.

Les visiteurs ont parcouru successivement l'hospice-hôpital, le Bureau de bienfaisance, le sanatorium de la Bourgogne, puis ils se sont rendus à l'usine municipale à gaz.

Le but de la Commission armentiéroise était d'étudier sur place le fonctionnement et l'installation des appareils épuratoires des eaux d'égoût et des eaux de peignage, questions qui avaient été discutées lors de l'exposition des Industries Textiles, au congrès d'hygiène et d'assistance.

M. Dron s'est fait le cicerone de ces visiteurs. La Commission a quitté Tourcoing à cinq heures, très intéressée par les expériences qu'elle avait vues et les établissements qu'elle avait visités.

ASSOCIATION DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇOIS MASUREL FRÈRES. — L'Association de secours mutuels des établissements François Masurel frères tiendra sa réunion générale annuelle, demain, dimanche à 9 heures et demie du matin, chez M. Désiré Moret, 200, rue de Menin.

L'ACCIDENT DE LA RUE DES CARLIERS. — Vendredi matin, à huit heures et demie, en l'église Notre-Dame, ont eu lieu les funérailles de M. Jules Allewerieldt, la victime de l'accident survenu le 25 avril chez MM. Destombes-Grau, filateurs, rue des Carliers. Dans la nombreuse assistance on remarquait outre l'un des patrons, une délégation des employés et ouvriers de la filature. Le personnel avait offert, par souscription, une couronne. L'inhumation a eu lieu au cimetière du Pont-de-Neuville.

UN VOL AU BLANC-SEAU. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits par escalade chez M. Arthur Lepercq, blanchisseur, rue du Blanc-Seau, 285. Ils ont dérobé le tablier en cuir d'une calandre, deux couvertures en laine et un rideau. Le montant du vol est évalué à cent francs.

Pour s'introduire chez M. Lepercq, les voleurs se sont servi d'une échelle qu'ils avaient prise dans le chantier de M. Bauduin, maître paveur.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Rougeron, commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

UNE ENQUÊTE. — M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête au sujet d'une affaire délicate. Une cabaretière de la rue Sainte-Barbe, Rachel Maes, 37 ans, serait inculpée d'excitation habituelle de mineures à la débauche. Rachel Maes a du reste jugé prudent de passer la frontière. Plusieurs jeunes filles ont été entendues et leurs dépositions ne laissent aucun doute sur la nature des faits reprochés à la cabaretière en fuite.

L'ESCROQUERIE A L'ADRESSE. — En vertu d'une commission rogatoire du Parquet de Lille, M. Delattre, commissaire de police, du 2e arrondissement, a continué son enquête au sujet des faits et gestes du couple Gasnier-Bégin. De nouveaux témoins ont été entendus. C'est ainsi que l'on a appris que le jeudi 25 avril, vers sept heures du soir, Henri Gasnier et son amie Blanche Béguin, se présentaient chez Mlles Grignard, mercières, rue du Tournai. Gasnier marchanda divers articles de luxe, et commanda quelques caleçons en tussor; il revint le lendemain porter un modèle. Depuis il n'a plus reparu. Mlles Grignon ignorent si elles ont été l'objet d'un vol de la part de Gasnier.

M. Delattre vient, en outre, d'apprendre que l'homme aux pseudonymes, aurait passé à Roubaix, où il aurait rendu visite à M. Pasques-Leduc, rue du Curé, 11. L'enquête continue.

HEUREUSE INSPIRATION. — M. Ducoulombier-Jacquart, propriétaire du magasin si renommé « Aux Produits fermiers », rue du Curé, à Roubaix, a eu l'excellente idée d'installer une succursale, rue de Lille, 23, à Tourcoing. L'ouverture aura lieu aujourd'hui, samedi. La maison se recommande spécialement pour la qualité supérieure de ses beurres et de ses fromages.

UN MENDIANT. — L'agent de police Josson a mis en état d'arrestation, vendredi matin, rue Condorcet, Alfred Wuillamme, 42 ans, sans profession, rue de l'Amiral-Courbet, 85, qui allait de porte en porte demandant l'aumône. Au moment de son arrestation, Wuillamme injuria l'agent. Après avoir été interrogé par M. Niédercal, commissaire de police, le mendiant récidiviste a été dirigé sur Lille.

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Vendredi soir, vers six heures, un homme paraissant être un ouvrier, passait rue de Gand, quand il s'affaissa soudain devant le Palais de Justice. Des passants transportèrent cet inconnu chez M. Masure fils, fabricant de tapis, où M. le docteur Delegrange, mandé, vint lui prodiguer des soins. Le praticien jugea l'état du malade suffisamment grave pour ordonner son transfert à l'hôpital civil où il a été admis d'urgence. L'inconnu a repris ses sens, mais, étant donné son état de faiblesse, il n'a pu être interrogé. Il paraît âgé de 40 à 50 ans. On n'a trouvé sur lui aucun papier d'identité.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Nollet-Parent, rue Saint-Pierre, un ajusteur, M. Marceau Verplanque, 24 ans, rue Aubec, 55, en limant une pièce de fonte, a reçu un éclat dans l'œil gauche. Docteur Cuisset, 6 jours. — Un cardeur de chez Mme Vandon-Borghe-Desurmont, rue Sainte-Barbe, M. Jules Roussel, 18 ans et demi, rue Jourdan, 7, a eu l'index gauche comprimé dans un métier à carder. Docteur Defosses, 30 jours. — Aux Forges et Ateliers du Nord, rue Winoc-Chocqueel, un frappeur, M. Gustave Desmarest, 25 ans, rue du Dahomey, 124, a eu le médius droit écrasé entre deux cornoles. Docteur Harles, 8 jours. — Au même établissement, M. Gaston Desse, 16 ans, serrurier, rue Franklin, 18, à Lille, s'est blessé à l'annulaire droit. Docteur Boate, 16 jours. — Chez MM. Bouchart et Danel, constructeurs, rue d'Amsterdam, un assembleur, M. Gustave Vanhée, 34 ans rue Verte, 6, a été contusionné au cou de pied droit par la chute d'un poinçon de machine. Docteur Vermersch, 8 jours. — Chez MM. Cau et Cie, rue du Midi, un rattacheur, M. Jules Delplanque, 20 ans, rue de la Ferme, 11, a été contusionné au pouce droit par un cylindre de métier. Docteur Leduc, 8 jours. — Au même établissement, un rattacheur, M. Julien Terry, 23 ans, rue de l'Epinette, 65, s'est blessé à la main gauche en dégorgeant un cylindre. Docteur Cuisset, 10 jours.

LE COMPTOIR DE CHANCE, 10, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, fondé en 1901, est ouvert tous les dimanches matin, de 10 à 11 heures pour les employés. Achat et vente de tous titres cotés et non cotés, français et étrangers. 26201d

6 PORTRAITS SOIGNÉS, 2 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing. 741

MOUVAUX

UNE PLAISANTERIE RIDICULE. — Les radicaux-socialistes mettent un véritable acharnement à combattre le conseiller élu l'an dernier, M. Lecomte-Dubar, preuve que son succès leur a été très désagréable, puisque leur dépit dure si longtemps. Après l'avoir rayé ou fait rayer de la liste électorale, en prétendant qu'il est de nationalité bel